



Depuis quelques mois, la profession et formation de sage-femme traversent une crise sans précédent. Cet été, de nombreuses maternités ont dû faire face à des fermetures partielles ou totales, des problèmes d'effectifs qui ont engendré de nombreux transferts et défauts de prise en charge.

Cette situation qui concerne les services hospitaliers touche aussi les autres modes d'exercice. De la PMI au libéral, en passant par les centres d'orthogénie, c'est l'ensemble des sages-femmes qui sont affecté.e.s.

Le manque d'attractivité grandissant pour notre profession a atteint son paroxysme cette année. C'est une augmentation de 112% des radiations de l'ordre des sages-femmes qui a été constatée au premier semestre 2022. Plus de 3 000 sages-femmes en âge d'exercer n'ont pas d'activité. Une perte de sens généralisée de notre profession dans laquelle iels ne se retrouvent plus se constate chez une grande partie des sages-femmes.

Le manque de reconnaissance et d'action concrète du gouvernement face à cette situation témoigne d'un manque d'intérêt envers le système périnatal et l'ensemble de ses acteur.rices.

Le manque de reconnaissance et d'action concrète du gouvernement face à cette situation témoigne d'un manque d'intérêt envers le système périnatal et l'ensemble de ses acteur.rices.

Les étudiant.e.s sages-femmes, malgré eux, se retrouvent en première ligne de cette crise. Un accompagnement négligé en stage lié aux manques d'effectifs et des dépassements de compétence pouvant mettre en danger la santé de nos patientes ne peuvent être que délétère sur la qualité de notre formation. L'impact sur leur santé mentale n'est pas non plus à négliger. En effet, se rendre en stage dans de telles conditions, en plus d'être négatif pour leur formation, ne peut être qu'anxiogène.

Ce manque d'attractivité généralisé se ressent jusqu'à notre formation. À la rentrée 2022, c'est 20% de places vacantes qui sont comptabilisées sur l'ensemble du territoire, grim pant jusqu'à 30% en île-de-France.

Mais l'actualité nous donne également des perspectives encourageantes. En ce mois de Septembre, la Proposition de loi visant à réformer la formation de sage-femme, s'est vue de nouveau débattue au sénat. Cette proposition de loi, riche en évolutions pour la formation de sage-femme, va être travaillée avec l'ensemble des organisations professionnelles et étudiantes. L'ANESF portera au mieux les volontés des étudiant.e.s dans ce travail crucial pour l'amélioration de nos conditions d'étude.

Loona Mourenas

Porte-Parole de l'ANESF 2022-2023